

## **Les missions d'un poste USEP**

Concevoir un projet USEP selon trois dimensions : Sportive, Associative et Fédérale.

Ce projet est rédigé en cohérence avec le projet d'école. En cette année 2024, les jeux olympiques et paralympiques et leur héritage constituent des leviers du développement de la culture sportive des élèves.

Le suivi et l'évaluation de ces objectifs seront conjointement assurés par l'IEN et l'USEP Départementale.

Les missions d'un poste USEP évoluent en fonction de l'ancienneté :

- en blanc : cadre de référence commun à tous les Postes USEP
- en gris : missions à intégrer après une à deux années d'expérience

## **DIMENSION SPORTIVE**

- Participer avec votre association à au moins 5 rencontres USEP départementales ou de secteur, en temps scolaire et/ou en hors temps scolaire, dont au moins un temps olympique (la Semaine Olympique et Paralympique - la Journée Olympique ) et une Rencontre Sportive Associative.
- Développer des activités à destination de tous les élèves de votre école.
- Envoyer le projet de l'association à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale en mettant le CPC EPS en copie.

- Organiser des rencontres USEP de secteur en temps scolaire et/ou en hors temps scolaire et en assurer le bon déroulement et la responsabilité.
- Communiquer au CPC EPS les activités et rencontres proposées par l'USEP sur la circonscription. Collaborer avec le CPC EPS pour organiser, gérer des rencontres sportives scolaires.
- Collaborer avec le CPC EPS pour organiser, gérer des rencontres sportives scolaires.

## **DIMENSION ASSOCIATIVE**

- Assurer une animation hebdomadaire de 2h minimum en dehors du temps scolaire et à destination des licenciés USEP de votre école. Ces 8h mensuelles, qui intègrent le temps consacré aux 5 rencontres, peuvent ainsi être modulées sur le mois en fonction des spécificités du projet.
- Participer activement à la vie associative de l'école (gestion, vie statutaire, projet associatif USEP). 36h annualisées seront consacrées à ces tâches.
- Impliquer les enfants et les adultes dans les différents rôles de la vie associative.

- Encourager la prise de licences. En fonction des écoles, un seuil minimum de 50 élèves ou 20% de l'effectif total sera recherché.
- Développer des partenariats avec les collectivités et les clubs locaux.

## **DIMENSION FEDERALE**

- Participer à la vie statutaire de l'USEP : A.G. de l'USEP 33 et A.G. de l'USEP de votre secteur.
- Participer aux temps de formation proposés par l'USEP 33 : réunion de rentrée, stage de rentrée, réunions de régulation et de bilan.

- Envisager une participation avec les adultes de son association à des temps de formations organisés par l'USEP 33.
- Envisager localement des temps de formation à destination des adultes de son association ou ceux du secteur.